

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Vingt-quatrième session, Genève, 2-7 juillet 2001

RAPPORT DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1
Déclaration de la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé	2 - 3
Déclaration du Président	4 - 5
Adoption de l'ordre du jour	6
Questions découlant de la trentième session de la conférence de la FAO et de la cinquante-troisième session de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS	7 - 12
Questions financières et budgétaires	13 -21
Examen des recommandations et d'autres questions découlant de la Conférence internationale sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000: Décisions, harmonisation, équivalence et reconnaissance mutuelle fondées sur des données scientifiques	22 - 26
Rapport sur des événements survenus dans d'autres organisations internationales et leurs incidences sur les travaux de la Commission du Codex Alimentarius	27 - 35
Préparation du plan à moyen terme 2003-2007	36 - 41
Exécution du programme de travail de la Commission	42 - 56

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius	57 - 58
Autres questions	59 - 71

ANNEXES

	Page
Annexe I: Liste des participants	15
Annexe II: Application des recommandations de la Commission concernant l'analyse des risques	19
Annexe III: Propositions de nouvelles activités (étape 1); Propositions de nouvelles activités qui pourraient faire l'objet d'une procédure accélérée; Propositions visant à interrompre des activités	21
Annexe IV: Avant-projets de normes et textes apparentés à l'étape 5`	25

RÉSUMÉ DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

28-30 juin 2000, Siège de l'OMS, Genève (Suisse)

Le Comité exécutif :

- a noté les modifications du Règlement général de la FAO concernant le vote électronique (par. 9);
- s'est félicité de la décision prise par l'Assemblée mondiale de la santé concernant la participation et le soutien accru de l'OMS aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius et de ses comités (par. 11 et 12);
- a demandé que les ressources requises pour les domaines hautement prioritaires des activités de la Commission soient identifiées (par. 15);
- est convenu que nombre de recommandations de la *Conférence FAO sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000: Décisions, harmonisation, équivalence et reconnaissance mutuelle fondées sur des données scientifiques* devaient être intégrées dans le Plan à moyen terme et que d'autres étaient déjà en cours d'application (par. 22-26);
- a noté, en ce qui concerne la communication sur les risques, la nécessité d'étudier les stratégies possibles de collecte de l'information en provenance de toutes les régions du monde (par. 23);
- a demandé à être tenu informé des faits nouveaux qui surviendraient dans l'application du Protocole de Cartagena sur la sécurité biologique, à l'Organisation Mondiale du Commerce, et quant aux recommandations OCDE/G-8 concernant les biotechnologies et d'autres aspects de la sécurité sanitaire des aliments (par. 27-32);
- a demandé au Comité sur les fruits et légumes frais d'examiner les incidences de la proposition de l'OCDE visant à établir un seul organe international normatif en ce qui concerne la qualité commerciale des fruits et légumes frais (par. 33 et 34);
- est convenu que le prochain Plan à moyen terme devait être rédigé par un petit groupe comprenant le Président et les Vices-Présidents (par. 36-41);
- a approuvé 24 activités nouvelles confiées aux comités subsidiaires/groupes spéciaux du Codex et a avancé 12 avant-projets de normes à l'étape 6 (par. 43-49 et annexes II et III);
- a fait observer que la justification de nouvelles activités devait être bien documentée (par. 44);
- s'est félicité de la proposition visant à réactiver le Comité du Codex sur l'hygiène de la viande afin de réviser les codes d'usages existants et il est convenu que le mandat du Comité devait être élargi pour qu'il soit fait référence à la volaille (par. 46);
- a confirmé que la responsabilité d'une approche uniforme de l'examen des autres facteurs légitimes incombait au Comité sur les Principes généraux et que les autres comités n'avaient pas, pour l'instant, à prendre de mesures supplémentaires à ce sujet (par. 56);
- a recommandé que le projet d'ordre du jour provisoire pour la vingt-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius soit soumis aux directeurs généraux de la FAO et de l'OMS pour examen (par. 57-58);
- a fait des observations sur un projet de "plan d'action" préparé par le Président et a demandé que ce plan d'action soit révisé et distribué aux gouvernements et aux comités régionaux de coordination (par. 62-71).

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

RAPPORT DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

28-30 juin 2000, Siège de l'OMS, Genève (Suisse)

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa quarante-septième session au siège de l'OMS à Genève du 28 au 30 juin 2000. La session a été présidée par M. Thomas Billy (États-Unis d'Amérique), Président de la Commission du Codex Alimentarius, en présence des trois vice-présidents et des sept membres de la Commission élus sur une base régionale ainsi que leurs conseillers. Les coordonnateurs régionaux nommés par la Commission ont assisté à la session en tant qu'observateurs. Une liste complète des participants, y compris des membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I du présent rapport.

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

2. La session a été ouverte par la Directrice générale de l'OMS, Dr Gro Harlem Brundtland. Elle a souhaité la bienvenue aux participants et présenté la résolution adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2000, qui a reconnu que le Codex Alimentarius était un instrument fondamental de l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et a demandé à l'OMS d'accroître sa participation et son soutien technique aux activités de la Commission du Codex Alimentarius. Elle a déclaré que, afin de soutenir concrètement cette décision, l'OMS renforcerait sa capacité à fournir des avis scientifiques solides et passerait en revue les relations de travail actuelles avec la FAO au titre du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

3. Le Comité exécutif s'est félicité de l'intérêt personnel que la Directrice générale a manifesté pour les travaux de la Commission dans sa déclaration et aussi de ses efforts pour porter à l'attention des Membres de l'OMS la question de la salubrité des aliments telle qu'elle est traitée par la Commission du Codex Alimentarius.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

4. Le Président, se référant aux défis qu'il appartient à la Commission du Codex Alimentarius de relever, a déclaré que la Commission devait confirmer et renforcer sa crédibilité internationale et sa pertinence et, à cette fin, qu'elle devait élaborer et appliquer des mécanismes efficaces pour traiter des questions actuelles de sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les meilleurs délais. Des mécanismes étaient nécessaires également pour renforcer et améliorer la participation des pays en développement et rendre le processus de décision plus transparent. À cette fin, le Président a proposé un Plan d'action¹, contenant un ensemble de mesures relatives à l'organisation des réunions de la Commission, une proposition de transformation du Comité exécutif en un organe consultatif de la Commission, des dispositions concernant la structure et les réunions des comités horizontaux et de produits et des comités régionaux, la création d'un fonds fiduciaire pour faciliter la participation des pays en développement, l'utilisation accrue d'Internet et des dispositions visant les organes consultatifs d'experts de la Commission.

5. Le Comité exécutif a ultérieurement décidé d'examiner le Plan d'action du Président au titre du point 9 de l'ordre du jour (voir par. 62 à 71).

¹ Distribué comme document de séance N° 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1)

6. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire² comme ordre du jour de la session. Il a été convenu d'examiner le Plan d'action proposé par le Président au titre du point 9 de l'ordre du jour (Autres questions). À la demande du Représentant régional pour le Pacifique Sud-Ouest, le Comité est convenu d'examiner des questions relatives à l'évaluation générale des risques microbiologiques au point 4 de l'ordre du jour et la réactivation du Comité du Codex sur l'hygiène de la viande au point 7 (Exécution du Programme de travail de la Commission) et, si nécessaire, au point 9 (Autres questions). À la demande du Représentant régional pour l'Amérique du Nord, il est aussi convenu d'examiner des dispositions pour l'examen progressif d'activités par différents comités du Codex au point 9 de l'ordre du jour.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA TRENTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DE LA FAO ET DE LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ DE L'OMS (Point 2)³Conférence de la FAO

7. Le Représentant de la FAO a informé le Comité exécutif des principaux résultats de la Conférence de la FAO de novembre 1999 ayant une incidence pour le Codex. Il a en particulier souligné que la Conférence avait adopté un Cadre stratégique pour l'Organisation couvrant la période 2000-2015 et approuvé la protection contre les coupes budgétaires accordée à un certain nombre de domaines hautement prioritaires, notamment le Codex, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), le Programme spécial pour la sécurité alimentaire et le Programme de coopération technique. En ce qui concerne le Cadre stratégique de la FAO pour 2000-2015, les stratégies visant à promouvoir, développer et renforcer les cadres politiques et réglementaires pour l'alimentation, l'agriculture, les forêts et les pêches incluent, notamment, l'élaboration de normes internationales et autres mesures et une aide aux pays en développement en vue de l'application de ces normes et mesures touchant la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, la protection des végétaux et la santé animale.

8. Le Représentant de la FAO a en outre mentionné la modification apportée au Règlement général de l'Organisation pour introduire le vote électronique.

9. Le Comité exécutif a noté ces faits nouveaux et leurs conséquences sur la contribution de la FAO au Codex. Il a aussi noté avec intérêt les modifications du Règlement général de la FAO concernant le vote électronique qui peut être utilisé par la Commission, si besoin est, mais il a aussi noté le désir de la Commission de parvenir à des décisions par consensus.

Cinquante-troisième Assemblée mondiale de la santé

10. Le Représentant de l'OMS a présenté le rapport de la Directrice générale sur la salubrité des produits alimentaires à l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2000 et la résolution adoptée par l'Assemblée. L'Assemblée a reconnu que les maladies d'origine alimentaire étaient largement répandues et représentaient des menaces croissantes pour la santé, tant dans les pays en développement que dans les pays développés et elle a souligné l'importance d'une meilleure estimation des effets de ces maladies et de l'élaboration d'objectifs régionaux et/ou nationaux pour en réduire l'incidence.

11. Le Représentant a aussi déclaré que l'évaluation des risques microbiologiques, les avis scientifiques sur les biotechnologies et une meilleure communication sur les risques étaient des domaines très importants dans les activités futures de l'OMS et que des progrès avaient déjà été faits en matière de transparence dans le fonctionnement des comités d'experts de l'OMS et de la FAO et dans la collecte de données pour l'évaluation des risques microbiologiques dans les pays en développement. En ce qui concerne l'examen des relations de travail actuelles entre la FAO et l'OMS, le Représentant a déclaré que le rôle de l'OMS dans le Codex était lié à la santé et que, par exemple, la contribution financière de l'OMS au budget commun du Codex devait servir aux activités de la Commission en

² CX/EXEC 00/47/1

³ CX/EXEC 00/47/2

matière de santé. Le Comité exécutif a été informé que l'examen des relations de travail actuelles entre les deux organisations avait déjà commencé.

12. Le Comité exécutif s'est félicité des décisions prises par l'Assemblée mondiale de la santé et s'est déclaré confiant que l'OMS appliquerait pleinement la décision prise par l'Assemblée.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES⁴ (Point 3)

13. Conformément à l'Article XI.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat a présenté un rapport sur les dépenses du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires pour l'exercice biennal 1998/99 et le budget approuvé pour 2000/2001. Le Comité exécutif a noté l'état des dépenses pour 1998/99 et le fait qu'un excédent de 75 000 dollars E.-U. avait été reporté sur l'exercice en cours dans le budget commun de partage des coûts. Le Comité exécutif a aussi noté qu'une partie de l'excédent budgétaire par rapport aux dépenses était dû au poste non pourvu de Chef du Programme mixte pour la période août 1999 à la fin de l'exercice. Il a été indiqué qu'à partir de l'an 2000, la FAO avait accepté de transférer ce poste du Programme mixte au Programme ordinaire de la FAO en tant que Chef du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires et de supprimer le poste de Chef du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. Néanmoins, le poste était resté vacant.

14. Le Comité exécutif a noté que non seulement ce poste, mais également celui de Secrétaire FAO du JECFA, était resté vacant pendant longtemps et il s'est déclaré extrêmement préoccupé à cet égard, même si le fonctionnement du poste du JECFA avait été assuré par le Programme de partenariat de la FAO. Il a instamment demandé à la FAO de prendre immédiatement des mesures pour pourvoir ces postes afin d'assurer le fonctionnement efficace de la Commission et du JECFA.

15. Le Comité exécutif a noté que le budget approuvé pour 2000/2001 était jugé adéquat pour l'exécution du programme, au même niveau que l'exercice précédent, mais il a craint que cela ne permette pas de satisfaire les demandes de nouvelles activités et les améliorations en matière d'actualité et de rapidité. Les ressources requises pour les nouvelles activités ou les domaines hautement prioritaires à renforcer devraient être identifiées. En particulier, le Comité exécutif a noté que le secrétariat du Codex au titre du budget commun avait été réduit en nombre du fait des changements mentionnés plus haut, mais que cela était compensé en partie par le soutien bénévole de personnel du cadre organique fourni au secrétariat du Codex par le programme de coopération de la FAO avec les gouvernements et le Programme des cadres associés, et par un fonctionnaire à temps partiel de l'OMS.

16. Le Comité exécutif s'est félicité des efforts du secrétariat conjoint pour soutenir efficacement les travaux de la Commission et de ses comités subsidiaires, y compris pour faire face à la charge de travail que représente l'augmentation des tâches confiées à la Commission et le nombre croissant de réunions. Le Comité exécutif a invité la FAO et l'OMS à envisager sérieusement d'accroître le nombre de fonctionnaires permanents du cadre organique au secrétariat, et également les gouvernements membres à envisager la possibilité de fournir un soutien plus intense au secrétariat grâce à des programmes bénévoles tels que ceux mentionnés ci-dessus. Il a demandé au secrétariat de fournir des détails sur ces programmes bénévoles dans son prochain rapport.

17. En réponse à des questions posées par les Membres, il a été noté que le budget (commun) du Codex ne prévoyait pas de ressources pour la communication sur les risques ou le soutien direct à la participation des pays en développement aux réunions du Codex. D'autre part, il a été noté qu'une partie du "budget FAO seulement" servait à organiser des ateliers nationaux sur la mise en place et la gestion des services centraux de liaison avec le Codex et des comités nationaux du Codex, soit directement par le Secrétariat du Codex, soit par l'intermédiaire des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO.

18. Le Représentant de la FAO a informé le Comité des autres contributions indirectes que l'Organisation apporte au programme du Codex. Il s'agit notamment des domaines suivants : i) activités normatives en matière d'évaluation des risques concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires effectuées conjointement avec l'OMS (JECFA, JMPR, évaluation des risques microbiologiques, évaluation des produits alimentaires issus des biotechnologies) et autres consultations

⁴ CX/EXEC 00/47/3

d'experts ; ii) élaboration de manuels et de directives sur divers aspects de la qualité et de la sécurité des produits alimentaires; et iii) assistance technique fournie aux États Membres pour favoriser leur participation au Codex grâce, en particulier, à la création et/ou au renforcement des comités nationaux du Codex. Il a indiqué que, au titre du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO, une vingtaine de pays bénéficiaient d'un appui dans ce domaine pour un budget total de plus de 2,5 millions de dollars E.-U.

19. Le Représentant de la FAO a en outre informé les participants du soutien accordé par la FAO, en collaboration avec d'autres organisations, pour la tenue d'ateliers thématiques régionaux avant les sessions de la plupart des comités régionaux de coordination du Codex qui constituent une contribution directe à la participation de ces pays aux activités du Codex.

20. En ce qui concerne le budget pour 2000-2001, le "budget OMS seulement" a été présenté pour la première fois. Le budget couvre le coût de consultations spéciales d'experts sur l'évaluation des risques microbiologiques et sur les biotechnologies, qui sont étroitement liées aux activités de la Commission. Le Représentant de l'OMS a déclaré que pendant l'exercice en cours, d'autres crédits du budget ordinaire de l'OMS seraient mis à disposition pour des activités liées à la sécurité sanitaire des aliments et que ces fonds seraient utilisés principalement pour donner des avis scientifiques à l'appui des activités de la Commission liées à la santé.

21. Le Comité exécutif a aussi noté les débats en cours entre la FAO et l'OMS sur leurs relations de travail, qui visent à accroître la participation et le soutien de l'OMS aux activités de la Commission et de ses comités. Le Comité exécutif a déclaré attendre avec intérêt l'achèvement de ces efforts de la part de la FAO et de l'OMS et a souhaité être tenu informé des résultats de ces débats entre les deux organisations mères. Il a renouvelé son appel à une coopération étroite entre la FAO et l'OMS, en particulier dans le contexte du Codex Alimentarius.

EXAMEN DES RECOMMANDATIONS ET D'AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES DENRÉES ALIMENTAIRES AU-DELÀ DE L'AN 2000: DÉCISIONS, HARMONISATION, ÉQUIVALENCE ET RECONNAISSANCE MUTUELLE FONDÉES SUR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES⁵ (Point 4)

22. Le Représentant de la FAO a présenté le document de travail décrivant les résultats de la "Conférence internationale sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000: décisions, harmonisation, équivalence et reconnaissance mutuelle fondées sur des données scientifiques" organisée à Melbourne (Australie) du 11 au 15 octobre 1999 par la FAO en coopération avec l'OMS et l'OMC. Il a signalé que la Conférence avait fait un grand nombre de recommandations pour chacune des questions examinées. Il s'est notamment référé à l'Annexe I du document qui reproduisait les "recommandations générales de la Conférence" et à l'Annexe II qui dresse la liste des recommandations adressées à la Commission du Codex Alimentarius et/ou à ses organes subsidiaires, ou sur la base desquelles ils peuvent prendre des mesures.

23. Le Comité exécutif a noté avec satisfaction que la Conférence s'était félicitée des travaux de la Commission et qu'elle avait appuyé sans réserve ses orientations actuelles. Le Comité exécutif a en outre noté que la grande majorité des "recommandations générales" contenues à l'Annexe I étaient adressées aux gouvernements membres et/ou à la FAO et à l'OMS. Il a noté que certaines de ces recommandations devraient être prises en compte lors de l'élaboration du Plan à moyen terme (point 6). S'agissant des recommandations 10 et 14, le Comité exécutif a reconnu l'importance de la communication sur les risques pour le Codex et la nécessité d'étudier les stratégies possibles de collecte de l'information en provenance de toutes les régions du monde sur les attentes, perceptions, points de vue et motivations des consommateurs concernant l'alimentation, la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments. Il a reconnu que cette question devrait être examinée par les comités régionaux du Codex et que le Secrétariat devrait envisager la possibilité de réaliser une étude pilote pour recueillir ces

⁵ CX/EXEC 00/47/4

informations. Le Comité exécutif a noté que plusieurs pays et organisations ont réalisé des études dans ce domaine et il a suggéré au Secrétariat de réaliser une analyse bibliographique sur la question.

24. Le Comité exécutif s'est déclaré très favorable à des mesures étroitement coordonnées et prises en temps utile par la FAO, l'OMS et la Commission du Codex Alimentarius sur les questions de sécurité microbiologique des aliments dans leurs domaines de responsabilité respectifs.

25. Le Comité exécutif a noté que la plupart des recommandations contenues à l'Annexe II du document ont déjà été prises en considération par les comités pertinents du Codex (Recommandations 1, 3, 5, 7, 10, 15, 20) ou par la FAO/OMS (Recommandations 2, 9, 13, 19). D'autres encore (Recommandations 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 21) devraient être examinées lors du débat sur le Plan à moyen terme (point 6 de l'ordre du jour) ou étudiées par les comités régionaux de coordination du Codex. S'agissant de la recommandation 5, le Comité a recommandé que la FAO et l'OMS envisagent d'organiser des ateliers spéciaux sur le "principe de précaution" avant les prochaines sessions des comités de coordination du Codex, afin de faciliter les débats sur ce sujet au sein du Comité du Codex sur les Principes généraux.

26. Le Comité exécutif a reconnu qu'il est nécessaire d'élaborer des directives afin d'établir des équivalences entre les systèmes de contrôle des aliments, pour ce qui concerne non seulement la sécurité sanitaire mais également la qualité et la conformité des aliments.

RAPPORT SUR DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS DANS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LEURS INCIDENCES SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS⁶ (Point 5)

Convention sur la diversité biologique: Protocole de Cartagena sur la sécurité biologique

27. Le Comité exécutif a noté que les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont adopté le Protocole de Cartagena lors de leur session extraordinaire tenue à Montréal (Canada) en janvier 2000. Le Comité exécutif a pris note de l'adoption de cet instrument international qui énonce des règles concernant le transfert, la manutention et l'utilisation sans danger d'organismes biologiques modifiés à l'aide de biotechnologies modernes ; ces règles font référence à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, et prennent en compte les risques pour la santé humaine, et les mouvements transfrontières.

28. Tout en reconnaissant qu'il y avait en général peu de chevauchements d'efforts entre les travaux du Codex et les dispositions du Protocole, le Comité exécutif a noté que des consultations allaient être entamées entre organisations internationales compétentes sur la nécessité d'élaborer des normes concernant l'identification, la manutention, le conditionnement et le transport, régis par l'Article 18.3 du Protocole (manutention, transport, conditionnement et identification), ainsi que sur les modalités d'élaboration. Le Comité a estimé que des liens pourraient exister entre ces travaux et ceux réalisés par le Groupe spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies, en ce qui concerne la "traçabilité". Il a également noté que des liens pourraient exister avec les travaux accomplis par la FAO et l'OMS sur l'évaluation de la sécurité sanitaire, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques et les produits alimentaires, comme prévu à l'Annexe III du Protocole.

29. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de le tenir informé des faits nouveaux qui surviendraient dans l'application du Protocole.

Organisation mondiale du commerce (OMC)

30. Le Comité exécutif a pris note des ateliers qui ont été réalisés et de ceux qui sont prévus afin de donner aux Etats membres en développement de l'OMC un meilleur aperçu des aspects des accords sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce, tels que l'analyse des risques, la transparence et l'échange d'informations et l'assistance technique. Il a demandé à être informé des faits nouveaux qui surviendraient dans l'application de ces accords.

⁶ CX/EXEC 00/47/5

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Biotechnologies et autres aspects de la sécurité sanitaire des aliments

31. Le Comité exécutif a pris note des activités actuellement réalisées par l'OCDE à la demande du Sommet économique du G-8 tenu à Cologne (Allemagne) en juin 1999. Il a noté qu'en général les conclusions de l'OCDE venaient renforcer le statut de la Commission du Codex Alimentarius en tant que principal point de référence pour les recommandations adressées aux gouvernements sur la sécurité sanitaire des aliments. Il a également noté que pour le moment, il n'y avait pas de chevauchement d'effort, mais s'est inquiété du risque d'un tel chevauchement à l'avenir. Il a également noté que l'OCDE a un nombre limité de membres et a souligné l'importance de la Commission du Codex Alimentarius, qui est l'organe international représentant les intérêts liés à la protection de la santé des consommateurs et au respect des pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires dans le monde entier. Le Comité exécutif a été informé que la FAO avait préparé, à l'intention des "sherpas" du prochain Sommet économique prévu au Japon en juillet 2000, une note d'information sur les travaux réalisés par la Commission et par la FAO et l'OMS sur les biotechnologies et autres questions liées à la sécurité sanitaire des aliments.

32. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat du Codex de suivre les faits découlant des rapports de l'OCDE et du Sommet du G-8 et de lui faire rapport à sa prochaine session.

Programme OCDE d'application des normes internationales aux fruits et légumes frais

33. Le Comité exécutif a noté que l'OCDE examinait une proposition visant à établir un seul organe international normatif en ce qui concerne la qualité commerciale des fruits et légumes frais. Plusieurs membres du Comité exécutif ont appelé l'attention sur les travaux que la Commission économique de l'ONU pour l'Europe réalise depuis longtemps dans ce domaine et sur les procédures de coopération qui ont été établies entre cet organe et le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, tout en précisant que, récemment, ces procédures n'avaient pas été suivies à la lettre et que les vues de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe n'avaient pas été pleinement prises en considération. Ces membres ont suggéré que la Commission délègue les travaux visant à définir les qualités commerciales de ces produits à la Commission économique de l'ONU pour l'Europe et/ou à l'OCDE. D'autres membres du Comité exécutif ont appelé l'attention sur la nature internationale des travaux du Codex et sur la nécessité d'élaborer des normes véritablement mondiales à partir de contributions provenant de représentants du monde entier. Ils ont estimé qu'un rôle de premier plan revenait au Comité du Codex sur les fruits et légumes frais et qu'il conviendrait d'éviter les chevauchements d'efforts.

34. Le Comité exécutif a demandé au Comité du Codex sur les fruits et légumes frais d'examiner les incidences de la proposition de l'OCDE à la lumière de son propre mandat et des accords de coopération en place avec la Commission économique de l'ONU pour l'Europe.

Organisation internationale de normalisation (ISO)

ISO/DIS 5162.2: Directives pour l'application de ISO 9001 et 9002 dans le secteur des produits alimentaires

35. Le Comité exécutif a noté que ces travaux sont actuellement réalisés par l'ISO avec des apports des secrétariats du Codex et du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires et il s'est félicité de cette coopération. Il a également appuyé la démarche consistant à fournir des orientations pour l'intégration des principes HACCP dans les textes ISO 9000 de gestion de la qualité pour les industries alimentaires, afin d'aider ce secteur, notamment les petites et moyennes entreprises, à appliquer les principes HACCP. Le Comité exécutif a demandé que ces travaux soient portés à l'attention du Comité sur l'hygiène alimentaire et du Comité sur les systèmes d'inspection et de certifications des importations et des exportations alimentaires pour assurer une coordination appropriée.

PRÉPARATION DU PLAN À MOYEN TERME 2003-2007 (Point 6)⁷

36. Le Comité exécutif a noté que la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-troisième session, était convenue que la préparation du Plan à moyen terme pour 2003/2007 devrait commencer rapidement afin que cette question soit examinée à la session du Comité exécutif, et qu'une lettre circulaire (CL 2000/3-GEN) avait été envoyée ultérieurement aux gouvernements membres. Comme cette lettre circulaire avait suscité très peu de réponses, le Comité exécutif a examiné quels éléments du Plan à moyen terme en cours seraient prolongés sur la prochaine période 2003-2007 et comment le Plan à moyen terme pourrait être élaboré de manière à être présenté en temps utile à la Commission.

37. Le Comité exécutif a estimé que les plans à moyen terme des organisations mères (Cadre stratégique de la FAO et Plan stratégique de l'OMS), les recommandations de la Conférence de Melbourne de la FAO et les éléments du Plan d'action du Président devraient être intégrés dans le Plan à moyen terme. Il a noté que de nombreuses études avaient été entreprises ces dernières années sur les normes alimentaires, en particulier sur les questions de sécurité sanitaire des aliments, et il est donc convenu d'examiner les questions résultant du Protocole de Cartagena, des accords SPS et OTC de l'OMC, du document de la Communauté européenne sur la sécurité sanitaire des aliments, et des rapports de l'OIE et de l'OCDE mentionnés au point 5 ci-dessus. Le Comité exécutif a estimé que les questions concernant la sécurité sanitaire des aliments et la protection des consommateurs devraient être correctement mises en valeur.

38. Le Comité exécutif a noté qu'il fallait achever les travaux en cours figurant dans l'actuel Plan à moyen terme et il a demandé à tous les Comités du Codex d'évaluer l'état d'avancement de leurs activités à ce sujet, afin de ne reporter sur la période suivante que quelques domaines encore en suspens. Il a aussi reconnu qu'il fallait une meilleure coordination entre les comités horizontaux et verticaux du Codex. Une meilleure coordination entre les comités régionaux de coordination et les autres comités du Codex a également été jugée souhaitable.

39. Le Comité exécutif a aussi appelé l'attention sur le fait que la Commission doit s'acquitter de son mandat en ce qui concerne les pratiques commerciales loyales et la qualité des produits.

40. Le Comité exécutif a souligné que l'élaboration du prochain Plan à moyen terme devrait reposer sur l'hypothèse que certaines activités seraient achevées d'ici la fin de la période de planification en cours. Cela concernait notamment l'élaboration des principes de l'analyse des risques, l'application des principes ou démarches de précaution et autres facteurs légitimes dans la gestion des risques, et de principes pour l'évaluation des risques microbiologiques. On a cité, parmi les éléments qui pourraient faire l'objet d'un examen ultérieur, des directives pour la communication sur les risques, des travaux de suivi concernant les aliments issus des biotechnologies, la traçabilité, les allégations en matière de santé, l'hygiène et l'inspection de la viande. Plusieurs membres ont estimé que le Plan à moyen terme devrait être élaboré dans le cadre d'une planification stratégique plus large.

41. Le Comité exécutif est convenu que toutes ces questions et activités devaient être examinées et servir de base pour l'élaboration du Plan à moyen terme et il a invité un petit groupe, constitué du Président et des vice-présidents ainsi que du secrétariat, à préparer un projet de Plan à moyen terme 2003-2007 et à élaborer une déclaration stratégique de programme de la Commission pour l'avenir. Il a aussi décidé de demander l'avis des comités régionaux de coordination. Le Comité exécutif est convenu que les premières versions de ces documents devraient être disponibles pour examen à la prochaine session de la Commission.

EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION (Point 7)

Application des décisions prises par la Commission à sa vingt-troisième session⁸

42. Le Comité exécutif a noté les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions générales de la Commission comme indiqué dans le document de travail. S'agissant de l'application des décisions

⁷ CX/EXEC 00/47/6

⁸ CX/EXEC 00/47/7

relatives à l'analyse des risques, les décisions du Comité exécutif figurent à l'Annexe II du présent rapport. Le Comité exécutif a précisé que dans ce tableau, la référence aux "Comités pertinents" renvoyait aux comités qui font des recommandations sur des mesures de gestion des risques sur la base d'évaluations des risques: à l'heure actuelle, ces comités comprennent le Comité sur l'hygiène alimentaire, le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants, le Comité sur les résidus de pesticides, le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (pour certaines questions), le Groupe spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies et le Groupe spécial sur l'alimentation animale.

Biotechnologies et autres aspects de la sécurité sanitaire des aliments

Examen des propositions de nouvelles activités à l'étape 1 de la Procédure⁹

43. Le Comité exécutif a examiné les propositions de nouvelles activités à l'étape 1 de la procédure: propositions de nouvelles activités au titre de la procédure accélérée et propositions d'interruption de différentes activités approuvées précédemment. Les décisions du Comité exécutif sont regroupées en tableau à l'Annexe III du présent rapport.

44. Outre les observations indiquées en regard de chaque proposition, le Comité exécutif a fait observer que la justification de nouvelles activités au titre des critères régissant l'établissement des nouvelles priorités des travaux¹⁰ devait être bien documentée lorsque des propositions sont faites. Le Comité a aussi noté la pratique suivie par certains comités d'élaborer des documents de travail ou de synthèse pour justifier de nouvelles propositions de travail et il a encouragé cette pratique à condition qu'elle ne tienne pas lieu de décisions.

45. Le Comité exécutif a pris note de l'inquiétude exprimée par le Représentant de l'Asie quant à l'emploi de l'expression "lait compensé"¹¹ qui n'est pas autorisée par la Norme Générale Codex pour l'utilisation des termes de laiterie, ce qui pourrait créer des problèmes pour le commerce de ce type de produit. Le Comité exécutif a demandé au Comité sur le lait et les produits laitiers d'examiner à nouveau cette question.

46. Le Comité exécutif s'est félicité de la proposition visant à réactiver le Comité du Codex sur l'hygiène de la viande, afin de réviser les codes existants qui avaient été élaborés précédemment par ce Comité. Il a noté que ce Comité était ajourné depuis 1993 et que, depuis cette date, il y avait eu des faits nouveaux importants dont il fallait maintenant tenir compte, y compris la révision des trois textes fondamentaux sur l'hygiène alimentaire¹². Le Comité exécutif a vivement recommandé que les activités et le mandat du Comité soient élargis pour qu'il y soit fait référence à la volaille. Il a été proposé d'envisager également la révision du Code d'usages en matière d'hygiène pour les produits traités à base de viande et de chair de volaille, sous réserve de l'avis du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire. Le représentant de l'OMS a déclaré que le Comité sur l'hygiène de la viande devrait coopérer directement avec le Comité sur l'hygiène alimentaire afin d'inclure dans ses travaux des considérations sur l'analyse des risques. Le Comité exécutif a noté la proposition visant à organiser la prochaine session du Comité à la fin de 2001 ou au début de 2002, et a aussi noté que certains membres ont souhaité que la session ait lieu en même temps qu'une autre réunion du Codex dans la région, afin de réduire les frais de voyage des participants.

47. Le Comité exécutif a noté une proposition de la région Asie visant à commencer les activités dans le domaine des aliments nouveaux (autres que ceux issus des biotechnologies), des aliments fonctionnels, et des aliments qui sont à l'interface entre aliments et médicaments. Il a recommandé

⁹ CX/EXEC 00/47/8; CX/EXEC 00/47/8-Add.1; CX/EXEC 00/47/8-Add.2

¹⁰ Manuel de procédure, onzième édition, 2000, pages 70 et 71

¹¹ L'expression "lait compensé" est utilisée dans certains pays pour du lait dégraissé et additionné de graisse végétale.

¹² Code d'usages international recommandé - Principes généraux d'hygiène alimentaire; Système d'analyse des risques aux points critiques et directives pour son application; Principes régissant l'établissement et l'application des critères microbiologiques pour les aliments.

qu'une proposition détaillée basée sur les critères concernant l'ordre de priorité de nouveaux travaux soit préparée pour distribution aux gouvernements et examen par la Commission.

Examen d'avant-projets de normes et de textes apparentés à l'étape 5¹³

48. Les décisions du Comité exécutif sont regroupées au tableau figurant à l'Annexe IV du présent rapport.

49. En approuvant l'avancement des avant-projets de normes présentés par deux comités qui ont travaillé par correspondance, le Comité exécutif a noté la nécessité de procéder immédiatement à des consultations à l'étape 6 de la procédure avec les gouvernements et les organisations internationales intéressées et à la publication sans retard des projets de normes à l'étape 8 pour examen par tous les membres de la Commission et parties intéressées bien avant la prochaine session de la Commission.

Questions découlant de comités du Codex¹⁴

Comité sur le lait et les produits laitiers¹⁵

50. Le Comité exécutif a noté que la question de la définition du traitement thermique avait été transférée au programme de travail du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire.

Comité sur l'hygiène alimentaire

51. Ce Comité a demandé l'avis du Comité exécutif sur la meilleure façon de procéder pour assurer la coordination des travaux relatifs aux bactéries résistant aux antimicrobiens présentes dans les aliments¹⁶. Il a noté que les autres comités intéressés pourraient être le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et le Groupe spécial sur l'alimentation animale. Le Comité exécutif a noté que l'important était de savoir si la question de la résistance aux antimicrobiens relevait du mandat du Comité sur l'hygiène alimentaire et, dans l'affirmative, dans quelle mesure. Il est convenu que l'élaboration d'un profil de risques aiderait à répondre à cette question, et à décider si la question relevait aussi du mandat d'autres comités. En l'absence d'un profil de risques, il n'y avait pas de raison de penser qu'une coordination était nécessaire. Le Comité exécutif a informé les comités/groupes spéciaux compétents de cette conclusion.

Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants: principes de l'analyse des risques

52. Ce Comité avait demandé des précisions sur le statut d'un document de travail intitulé Application des principes de l'analyse des risques aux additifs alimentaires et aux contaminants, dans le contexte d'une approche uniforme de l'application de l'analyse des risques dans les différents comités¹⁷. Le Comité exécutif a noté que ce travail découlait de la recommandation de la Conférence FAO/OMS de 1991 sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires, tendant à ce que la Commission et les comités du Codex chargés de l'élaboration de normes, de codes d'usages ou de directives touchant à la protection de la santé publique indiquent explicitement les méthodes utilisées pour évaluer les risques¹⁸. Cette recommandation avait été approuvée par la Commission à sa dix-neuvième session (1991)¹⁹.

53. Le Comité exécutif a noté que les Principes généraux de l'analyse des risques étaient entre les mains du Comité sur les principes généraux pour une mise au point définitive et qu'il n'était pas

¹³ CX/EXEC 00/47/9; CX/EXEC 00/47/9-Corr. (Anglais seulement); CX/EXEC 00/47/8-Add.1; CX/EXEC 00/47/9-Add.2 (Observations du Danemark, de la République tchèque, du Brésil); CX/EXEC 00/47/9-Add.3 (Observations de la Malaisie, du Canada) CRD.1

¹⁴ CX/EXEC 00/47/10.

¹⁵ ALINORM 01/11 par. 108 et 109

¹⁶ ALINORM 01/13, par. 132.

¹⁷ ALINORM 01/12, par. 52

¹⁸ Rapport de la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires, ALICOM 91/22, par. 210, FAO/OMS, Rome, 1991.

¹⁹ ALINORM 91/40, par. 78.

nécessaire que le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants poursuive un travail qui ferait double emploi. Normalement, le débat sur l'analyse des risques qui aurait lieu lors de la vingt-quatrième session de la Commission mettrait fin au mandat fixé par la Commission à sa dix-neuvième session, tendant à ce que la Commission et ses organes subsidiaires indiquent de manière explicite les méthodologies utilisées pour l'analyse des risques. Le Comité exécutif a donc été d'avis que la question était urgente et a demandé au Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants d'achever dans les plus brefs délais son rapport sur la base scientifique de l'analyse des risques liés aux additifs alimentaires et aux contaminants.

Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants: Codes d'usages

54. Ce comité avait demandé au Comité exécutif de lui indiquer si les codes d'usages sur les mesures prises à la source relevaient de son mandat²⁰.

55. Prenant acte de l'opinion des conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS communiquée à la Commission à sa sixième session (1969) et du mandat du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants, ainsi que du Comité sur l'hygiène alimentaire, le Comité exécutif a estimé que la question relevait du mandat de ces deux comités.

Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants: "Autres facteurs légitimes"

56. Ce Comité avait demandé au Comité exécutif de lui préciser l'état d'avancement de la question des "autres facteurs légitimes" au sein du Codex, afin de pouvoir conseiller une approche uniforme de cette question et envisageait d'inclure une annexe distincte sur les «autres facteurs légitimes» dans le document de travail sur l'application des principes de l'analyse des risques aux additifs alimentaires et aux contaminants²¹. Le Comité exécutif a noté que la question des "autres facteurs légitimes" était actuellement examinée par le Comité sur les Principes généraux à la demande de la Commission. Ce Comité avait demandé aux comités du Codex compétents de donner des exemples d'autres facteurs légitimes pris en compte dans leur processus de prise de décisions, de façon à faciliter le débat général au sein de ce Comité sur les autres facteurs légitimes²². Le Comité exécutif a confirmé que la responsabilité d'une approche uniforme de l'examen des autres facteurs légitimes incombait au Comité sur les Principes généraux et que le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants (ou tout autre comité) n'avait pas, pour l'instant, à prendre de mesures supplémentaires à ce sujet.

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 8)²³

57. Le Comité exécutif a examiné le projet d'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat et est convenu d'y apporter les amendements ci-après:

- Point 5: rapport du Secrétariat sur les relations entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations **intergouvernementales et** non gouvernementales internationales.
- Point 7: examen du **projet de Cadre stratégique**, du Plan à moyen terme 2003-2007 **et du Plan d'action**.
- Point 11: questions découlant des rapports des comités **et des groupes spéciaux** du Codex.

58. Le Comité exécutif a recommandé que le projet d'ordre du jour provisoire tel qu'amendé soit soumis aux directeurs généraux de la FAO et de l'OMS pour examen.

²⁰ ALINORM 01/12, par. 113.

²¹ ALINORM 01/13, par. 146.

²² ALINORM 99/33 A, par. 76.

²³ CX/EXEC 00/47/11.

AUTRES QUESTIONS (Point 9)Réactivation du Comité du Codex sur l'hygiène de la viande

59. On a noté que cette question avait été examinée au point 7 de l'ordre du jour (par. 46).

Coordination entre les comités: organisation du travail de manière séquentielle

60. Le Représentant de l'Amérique du Nord a soulevé la question de la progression du travail au sein d'un comité, lorsque des consultations sont nécessaires avec un autre comité et que la fréquence des sessions n'est pas la même. Le travail entrepris au titre de certains points hautement prioritaires par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime a été cité à titre d'exemple. Dans ce cas, le premier comité se réunit tous les ans, mais le second tous les 18 mois seulement ou à des intervalles encore plus longs.

61. Le Comité exécutif a recommandé que, dans ce cas particulier, les deux comités envisagent de tenir des sessions annuelles, avec un décalage raisonnable entre leurs sessions respectives de façon à laisser le temps à chaque comité d'examiner l'information fournie par l'autre. Ce calendrier pourrait être observé au moins jusqu'à l'achèvement des activités communes. Les comités pourraient envisager, le cas échéant, de tenir une session conjointe extraordinaire pour examiner des questions spécifiques.

Examen du Plan d'action du Président

62. Le Comité exécutif a approuvé à l'unanimité l'initiative prise par le Président d'établir un Plan d'action pour traiter nombre des questions soumises à la Commission, afin d'améliorer l'efficacité, la rapidité et la capacité de réaction, la transparence des opérations et d'assurer la participation la plus large possible, ce qui rendrait les travaux de la Commission d'autant plus crédibles et pertinents sur le plan international.

63. En examinant ce Plan d'action, le Comité exécutif a relevé plus particulièrement les points ci-après:

Sessions de la Commission du Codex Alimentarius

64. De l'avis général, la Commission devrait se réunir tous les ans comme prévu dans son règlement intérieur. Certains membres ont contesté la proposition de consacrer alternativement les sessions annuelles aux questions de politique générale et aux questions relatives aux normes, estimant que la Commission devrait toujours examiner l'adoption de normes. Le Comité exécutif a estimé que des sessions annuelles des comités représenteraient une charge supplémentaire pour les pays en développement et que les coûts/avantages d'une telle décision devaient être pris en considération.

65. Le Comité exécutif a noté que la question de la suppression du Comité exécutif avait été soumise au Comité sur les Principes généraux. Il a en outre noté que l'existence du Comité exécutif était garantie par l'article 6 des statuts et que sa composition et sa fonction étaient régies par le Règlement intérieur. Il a recommandé que le Secrétariat, dans la préparation du document pour le Comité sur les Principes généraux, tienne compte de tous ces faits ainsi que des options possibles concernant la suppression ou d'éventuels changements dans la composition et les responsabilités du Comité exécutif, si celui-ci devait être maintenu. La proposition de remplacer le Comité exécutif par un "Conseil" réunissant les présidents des divers comités du Codex n'a pas été retenue par le Comité exécutif, compte tenu des distorsions régionales qui en découleraient, en violation de l'esprit de l'article 6 des statuts. Plusieurs membres du Comité exécutif se sont déclarés préoccupés par la participation proposée d'organisations non gouvernementales internationales au "Conseil" tel qu'il est envisagé, considérant que la Commission étaient un organe intergouvernemental.

Présidence des comités s'occupant de questions générales, des comités de produits et des comités régionaux

66. Il a en outre été proposé que les présidents des comités et groupes spéciaux du Codex et le Président et les vice-présidents de la Commission se réunissent à chaque session de la Commission pour améliorer la coordination entre les comités

67. Le Comité exécutif s'est déclaré vivement intéressé par la proposition de désigner des vice-présidents pour chacun des comités du Codex, mais a noté qu'il faudrait prêter dûment attention à leur statut en vertu du Règlement intérieur. Il s'est déclaré favorable à un examen plus approfondi de cette proposition.

Fonds fiduciaire à l'appui de la participation des pays en développement

68. La proposition du Président a été dans l'ensemble approuvée, mais on a estimé qu'il faudrait faire très attention au fonctionnement et à la gestion d'un tel fonds, afin de garantir sa probité financière et l'impartialité de sa gestion. Plusieurs membres ont souligné que la priorité devrait être la participation des pays en développement aux travaux du Codex au niveau des comités, plutôt qu'à ceux de la Commission ou du Comité exécutif, ou tout autre organe appelé à le remplacer.

Utilisation accrue d'Internet

69. Tout en se félicitant des propositions du Président dans ce domaine, plusieurs membres ont soulevé la question des difficultés d'accès à Internet dans de nombreux pays en développement dues à l'absence d'ordinateurs dans les Services centraux de liaison ou à l'impossibilité d'accéder aux fournisseurs de services Internet.

Organes consultatifs d'experts

70. Le Comité exécutif a noté avec intérêt la proposition du Président d'établir un seul et unique Comité mixte FAO/OMS d'experts sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, avec plusieurs groupes d'experts spécialisés dans des domaines intéressant plus particulièrement la Commission, comme les additifs alimentaires, les contaminants, l'évaluation des risques microbiologiques, etc. Notant que le processus de sélection des experts FAO/OMS avait beaucoup gagné en transparence, le Comité exécutif a été d'avis que cette proposition pourrait améliorer encore la situation. Toutefois, le Comité exécutif a noté qu'il s'agissait d'une question à soumettre aux directeurs généraux de la FAO et de l'OMS et non pas à la Commission.

Suivi

71. Le Comité exécutif a noté qu'il avait recommandé que les éléments du Plan d'action du Président soient intégrés dans le Plan à moyen terme 2003-2007, selon qu'il conviendrait. Toutefois, étant donné que le Plan d'action comportait d'autres questions à caractère plus immédiat, il est convenu qu'il devrait être révisé à la lumière du débat résumé ci-dessus et distribué aux gouvernements pour observations, ainsi qu'aux Comités régionaux de coordination pour contribution éventuelle.

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

CHAIRPERSON

Mr. Thomas J. Billy
Administrator
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Room 331 - E James Whitten Bldg
1400 Independence Ave., SW
Washington, D.C. 20250
U.S.A.

Phone: +1.202.7207025

Fax: +1.202.2050158

Email:

VICE-CHAIRPERSONS

Prof. Stuart Slorach
Deputy-Director-General
National Food Administration
PO Box 622
S-75126 Uppsala
Sweden

Phone: +46.18.175594

Fax: +46.18.105848

Email: stsl@slv.se

Dr. D.B. Nhari
Government Analyst
Ministry of Health and Child Welfare
P.O. Box CY 231
Causeway
Harare
Zimbabwe

Phone: +263.4.792026/7

Fax: +263.4.708527

Email:

Ing. Gonzalo Ríos
Jefe del Departamento de Asuntos Internacionales del Servicio
Agrícola y Ganadero
Ministerio de Agricultura
Avenida Bulnes 140
Santiago
Chile

Phone: +56.2.6723635

Fax: +56.2.6717419

Email: grios@sag.minagri.gob.cl

**REGIONAL REPRESENTATIVE
FOR AFRICA**

Dr. C. J.S. Mosha
Chief Standards Officer
Head, Agriculture and Food Section
Codex Contact Point Officer
Tanzania Bureau of Standards
P.O. Box 9524
Dar Es Salaam
Tanzania
Phone: +255.51.450298/450206
Email: standards@twiga.com

**REGIONAL REPRESENTATIVE
FOR ASIA**

Dr. Maria Concepción Lizada
Acting Director
Bureau of Agriculture and Fisheries Products Standards
Office of the Secretary
Department of Agriculture
Elliptical Road, Diliman, Quezon City
Republic of Philippines
Phone: +68.920.6131
Fax: +68.2.920.6134
Email: mcclizada@eudoramail.com

**ADVISER TO THE REGIONAL
REPRESENTATIVE
FOR ASIA**

Noriani Binti Dato'Mohd Othman
Principal Assistant Director
Food Quality Control Division
Ministry of Health
Malaysia
Phone +60.3.255.5943
Fax: +60.3.253.7804
Email: ani@dhp.gov.my

**REGIONAL REPRESENTATIVE
FOR EUROPE**

Mme Roseline Lecourt
Chargé de Mission
Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
59 Bld. Vincent Auriol
75013 Paris Cedex 13
France
Phone: 33.01.44973470
Fax: 33.01.44973037
Email: roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

**ADVISER TO THE REGIONAL
REPRESENTATIVE FOR EUROPE**

Mme Carol Buy
Ministère de l'agriculture et de la pêche
Direction générale de l'alimentation
251 rue de Vaugirard 75732 Paris Cédex 15
France
Phone : +33 01 45 55 58 63
Fax : +33 01 49 55 59 48
Email : carol.buy@agriculture.gouv.fr

**REGIONAL REPRESENTATIVE
FOR LATIN AMERICA AND
THE CARIBBEAN**

Ms. Maria Aparecida Martinelli
Coordinator of the Brazilian Codex Committee
Officer of INMETRO
Ministry of Development, Industry and Trade
SEPN 511, ED Bittar III,
Bloco 'B', 4o Andar, Brasilia – DF
Brazil CEP 70750-527
Phone: 55.61.340.2211
Fax: 55.61.347.3284
Email: mamartinelli@montreal.com.br

**Adviser to Regional Representative
for Latin America and the Caribbean**

Ms Maria Teresa Rodrigues Rezende
Executive Secretary of Brazilian Codex Committee
Officer of INMETRO
Ministry of Development, Industry and Trade
SEPN511, ED Bittar III
Bloco 'B', 4o Andar, Brasilia – DF
Brazil CEP 70750-527
Phone: 55.61.340.2211
Fax: 55.61.347.3284
Email: seart@montreal.com.br

**REGIONAL REPRESENTATIVE
FOR NORTH AMERICA**

Mr. Ron B. Burke
Director, Bureau of Food Regulatory, International and
Interagency Affairs
Food Directorate, Health Protection Branch
Health Canada
Room 200, H.P.B. Building (0702C)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0L2
Canada
Phone: 613 9571748
Fax: 613 9413537
Email: codex_canada@hc-sc.gc.ca

**ADVISERS TO REGIONAL
REPRESENTATIVE FOR
NORTH AMERICA**

Mr Greg Orriss
A/Director
Bureau of Food Safety and Consumer Protection
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
Canada
Phone: 613 225.2342
Fax: 613 228.6611
Email: orrissg@em.agr.ca

Dr. F. Edward Scarbrough
Manager US Codex Office
Food Safety and Inspection Service
US Department of Agriculture
Room 4861 South Building
14th Independence Ave., SW
Washington DC 20250
U.S.A.
Phone: 202 2057760; 2027203157
Email: uscodex@aol.com

**REGIONAL REPRESENTATIVE
FOR NEAR EAST**

Ing. Mohamed al Mashhadi
Head of Food Science Section
Agriculture and Water Research Centre
Ministry of Agriculture and Water
PO Box 52835
Riyadh 11573
Kingdom of Saudi Arabia
Phone: +966.1.457.6780, ext. 2206

**REGIONAL REPRESENTATIVE
FOR SOUTH WEST PACIFIC**

Dr Gardner Murray
Managing Director
National Office of Animal and Plant Health
Agriculture, Fisheries and Forestry – Australia
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6272 5848
Fax: +61 2 6272 5697
Email: gardner.murray@affa.gov.au

ADVISERS TO REGIONAL
REPRESENTATIVE FOR SOUTH
WEST PACIFIC

Mr Ian Lindenmayer
Managing Director
Australia New Zealand Food Authority
GPO Box 7186
Canberra MC ACT 2601
Australia
Phone: 61 2 6271 2222
Fax: 61 2 6271 2278
Email: ian.lindenmayer@anzfa.gov.au

Mr Sundararaman Rajesekar
Manager WTO/SPS
Codex Coordinator and Contact Point for New Zealand
MAF Policy – Ministry of Agriculture
PO Box 2526
Wellington
New Zealand
Phone: +64 4 474 4216
Fax: +64 4 473 0118
Email: raj@policy.maf.govt.nz

Observers

COORDINATOR FOR AFRICA

Dr. Eve Kasirye-Alemu
Executive Director
Uganda National Bureau of Standards
P.O. Box 6329
Kampala
Uganda
Phone: 256.41.222367/9
Fax: 256.41.286123
E-mail: unbs@starcom.co.ug

COORDINATOR FOR EUROPE Dr. Felipe Mittelbrunn
Consejero Técnico
Secretaría de la Comisión Interministerial para la Ordenación
Alimentaria
Subdirección General de Higiene de los Alimentos
Ministerio de Sanidad y Consumo
Paseo del Prado 18-20
28071 Madrid
Spain
Phone: +34 91.596.13.46
Fax: +34 91.596.44.87
Email: fmittelbrunn@msc.es

**COORDINATOR FOR THE
NEAR EAST** Prof. Mohamed Fahmi Saddik
Professor of Food Safety
Nutrition Institute
Cairo
Egypt
Phone: +20.2.364.3522 364.6413
Fax: +20.2.364.3522

SECRETARIAT Dr. A.W. Randell
Senior Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Nutrition Division
FAO, Rome
Phone: +39.06.570.54390
Fax: +39.06.570.54593
Email: alan.randell@fao.org

Dr. M. Sohn
Associate Professional Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Nutrition Division
FAO, Rome
Phone: +39.06.570.55524
Fax: +39.06.570.54593
Email: mungi.sohn@fao.org

**FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE
UNITED NATIONS (FAO)** Mr E. Boutrif
Senior Officer
Food Quality and Standards Service
Food and Nutrition Division
FAO, Rome
Phone: +39.06.570.56156
Fax: +39.06.570.54593
Email: ezzeddine.boutrif@fao.org

**WORLD HEALTH
ORGANIZATION (WHO)**

Dr. J. Schlundt
Coordinator
Programme on Food Safety
World Health Organization
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: 41.22.79.13445
Fax: 41.22.79.14807
Email: schlundtj@who.int

LEGAL COUNSEL**FAO**

Mr. A. Tavares de Pinho
Legal Officer
FAO, Rome
Phone: +39.06.570.55132
Fax: +39.06.5705.4408
Email: antonio.tavares@fao.org

WHO

Mr. Gianluca Burci
Senior Officer
Office of the Legal Counsel
WHO, Geneva
Phone: 44.22.791.4754
Email: burcig@who.ch

ANNEXE II

**APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
CONCERNANT L'ANALYSE DES RISQUES**

Le Comité exécutif a pris les décisions ci-après en vue d'appliquer les recommandations de la Commission sur l'analyse des risques:

Recommandation	Application
Les programmes contribuant à l'analyse des risques devraient bénéficier d'un rang de priorité élevée;	Cette recommandation doit être prise en considération dans le contexte du point 6 de l'ordre du jour: Préparation du Plan à moyen terme 2003-2007.
Les comités du Codex concernés devraient poursuivre l'élaboration et l'application des principes et des méthodologies d'analyse des risques relevant de leurs mandats respectifs dans le cadre du Plan d'action et faire rapport sur l'avancement de leurs travaux à la Commission de manière régulière;	Noté: en cours.
Les propositions de nouvelles définitions ou d'amendements des définitions existantes à utiliser dans le cadre de l'analyse des risques, selon le cas, devraient être examinées par le Comité du Codex sur les Principes généraux;	Noté: en cours
Pour dissiper toute confusion quant à l'usage des expressions "risk analysis" (analyse des risques) et "hazard analysis" (analyse des dangers), la Commission devrait réitérer ce qu'elle entend par ces expressions et expliquer comment elles s'appliquent en pratique;	Le Comité exécutif a renvoyé cette question au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire pour une déclaration claire de la différence entre les deux expressions et au Comité sur les Principes généraux pour suite à donner.
La Commission devrait poursuivre et accroître ses efforts tendant à renforcer la participation des gouvernements et des ONG qui sont membres ou observateurs mais qui ne participent pas de manière active aux travaux du Codex;	Le Comité exécutif a noté que la question s'appliquait à toutes les activités du Codex et pas seulement à l'analyse des risques et il a appelé l'attention des pays concernés sur la recommandation de la Commission.
Les comités du Codex concernés devraient envisager d'élaborer des critères de qualité en ce qui concerne les données utilisées pour l'évaluation des risques. Dans la mesure possible, ces critères devraient être compatibles, compte tenu des différences techniques existant dans les disciplines couvertes;	Le Comité exécutif a renvoyé ses recommandations aux comités concernés (voir aussi paragraphe 42 du rapport.
Les comités du Codex concernés devraient prendre en compte les aspects concernant l'exposition aiguë aux produits chimiques présents dans les aliments;	

Recommandation	Application
<p>Reconnaissant que dans les pays en développement la production primaire est assurée par de petites et moyennes entreprises, l'évaluation des risques devrait reposer sur des données mondiales, y compris celles en provenance des pays en développement. Ces données devraient comprendre en particulier des données de surveillance épidémiologique et des études sur l'exposition;</p>	<p>Le Comité exécutif a renvoyé cette recommandation au Comité du Codex sur les Principes généraux pour examen dans le cadre de l'élaboration de textes appropriés à inclure dans le Manuel de procédure.</p>

ANNEXE III

PROPOSITIONS DE NOUVELLES ACTIVITÉS (ÉTAPE 1); PROPOSITIONS DE NOUVELLES ACTIVITÉS QUI POURRAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE; PROPOSITIONS VISANT À INTERROMPRE DES ACTIVITÉS

PROPOSITIONS DE NOUVELLES ACTIVITÉS (ÉTAPE 1)

POINT	PROPOSITION	COMITÉ	OBSERVATIONS
1.	Avant-projet de norme pour les nouilles instantanées	CCASIA/ CCCPL	Approuvé. Le projet de norme devrait être aussi large que possible, non contraignant et couvrir une gamme mondiale de produits. L'élaboration initiale devrait être entreprise par le Comité de coordination pour l'Asie et la mise au point finale par l'intermédiaire du Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses, par correspondance.
2.	Avant-projet de norme pour le lait concentré dégraissé et écrémé additionné de graisse végétale (titre provisoire proposé par le CCMMP). Avant-projet de norme pour le lait additionné de graisse végétale concentrée (titre proposé par le CCASIA)	CCMMP/	Approuvé. Élaboration du projet de norme par le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers. Les questions liées au nom du produit alimentaire doivent être examinées.
3.	Avant-projet de norme pour le lait concentré écrémé, sucré, dégraissé et additionné de graisse végétale (titre provisoire proposé par le CCMMP). Avant-projet de norme pour le lait concentré sucré additionné de graisse végétale (titre proposé par le CCASIA)	CCMMP/	Approuvé. Élaboration du projet de norme par le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers. Les questions liées au nom du produit alimentaire doivent être examinées.
4.	Avant-projet de norme pour le lait écrémé en poudre additionné de graisse végétale (titre provisoire proposé par le CCMMP). Avant-projet de norme pour les laits en poudre additionnés de graisse végétale (titre proposé par le CCASIA)	CCMMP	Approuvé. Élaboration du projet de norme par le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers. Les questions liées au nom du produit alimentaire doivent être examinées.
5.	Avant-projet d'amendement à la norme Codex de groupe pour les fromages en saumure (échantillonnage)	CCMMP	Approuvé
6.	Avant-projet d'amendement à la norme générale Codex pour le fromage (Annexe sur la croûte, la surface et les enrobages)	CCMMP	Approuvé

POINT	PROPOSITION	COMITÉ	OBSERVATIONS
7.	Élaboration d'une norme pour le miel uniflore	CX/S	N'a pas été approuvé. Une justification plus adéquate est nécessaire (voir paragraphe 44)
8.	Achèvement de la Partie 2 de la Norme pour le miel visant les utilisations industrielles	CX/S	N'a pas été approuvé. Une justification plus adéquate est nécessaire (voir paragraphe 44), y compris la nécessité d'élaborer une norme pour les usages industriels, ce qui n'est pas une pratique courante au Codex.
9.	Avant-projet de limites maximales de résidus de certains médicaments vétérinaires dans les aliments cefuroxime; pirlimycine; amoxicilline (provisoire); amprolium (provisoire); apramycine (provisoire); clorsulon (provisoire); coumafos (provisoire); érythromycine (provisoire); florfénicol (provisoire); furosémide (provisoire); nitroxynil (provisoire); novobiocine (provisoire); oxyclozanide (provisoire); oxytocine (provisoire); pipérazine (provisoire); triméthiprim (provisoire)	CCRVDF	Approuvé
10.	Principes généraux pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies (titre précis à déterminer)	CX/FBT	Approuvé
11.	Conseils spécifiques pour l'évaluation des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies (titre précis à déterminer)	CX/FBT	Approuvé
12.	Liste des méthodes d'analyse disponibles incluant celles permettant de détecter ou d'identifier des aliments ou des ingrédients alimentaires dérivés des biotechnologies	CX/FBT	Approuvé
13.	Directives relatives à l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires	CCFICS	Approuvé. Le Comité exécutif a indiqué que le document devrait mettre l'accent sur les besoins des systèmes.
14.	Avant-projet de révision du code d'usages international recommandé pour l'exploitation des installations de traitement des aliments par irradiation	CCFAC	Approuvé

POINT	PROPOSITION	COMITÉ	OBSERVATIONS
15.	Avant-projet de code d'usages pour la prévention de la contamination des céréales par les mycotoxines, avec Annexes sur l'ochratoxine A, la zéaralénone et la fumonisine	CCFAC	Approuvé
16.	Avant-projet de code d'usages pour la prévention de la contamination du jus de pomme et de l'ingrédient jus de pomme dans d'autres boissons par la patuline	CCFAC	Approuvé
17.	Avant-projet de code d'usages en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par les dioxines	CCFAC	Approuvé
18.	Révision du code d'usages pour la transformation et la manipulation des denrées alimentaires surgelés (CAC/RCP 8-1976)	CCPFV	Approuvé. Le projet sera préparé par l'Institut international de réfrigération avec révision finale par le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités.
19.	Avant-projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Déclaration quantitative des ingrédients	CCFL	Approuvé
20.	Avant-projet d'amendements aux Lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière d'analyse des résidus de pesticides	CCPR	Approuvé
21.	Avant-projet d'amendements à l'Introduction aux Méthodes d'analyse recommandées pour les résidus de pesticides	CCPR	Approuvé
22.	Certificat d'inspection du poisson	CCFFP	Déjà approuvé par le Comité exécutif à sa 45e session mais non mentionné dans le rapport.

**PROPOSITIONS DE NOUVELLES ACTIVITÉS QUI POURRAIENT FAIRE L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE**

POINT	TITRE	COMITÉ	OBSERVATIONS
1.	Avant-projet d'amendements au Glossaire de termes et de définitions (muscles, graisse, lait et œufs)	CCRVDF	Approuvé
2.	Avant-projet d'amendements au Tableau 3 de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires	CCFAC	Approuvé
3.	Avant-projet d'amendements aux directives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique: substances utilisées pour la préparation et la fumure des sols	CCFL	Approuvé
4.	Avant-projet d'amendements au Classement Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (définitions de la viande, des graisses de mammifères, des graisses de volaille et des laits)	CCPR	Approuvé

PROPOSITIONS VISANT À INTERROMPRE DES ACTIVITÉS

POINT	TITRE	COMITÉ	OBSERVATIONS
1.	Avant-projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les produits aqueux à base de noix de coco	CCASIA	Approuvé
2.	Avant-projet de définitions pour les traitements thermiques	CCMMP	Approuvé
3.	Avant-projet de directives pour l'utilisation du terme "végétarien"	CCFL	Approuvé

ANNEXE IV

AVANT-PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5

POINT	TITRE	COMITÉ	RÉFÉRENCE	OBSERVATIONS
1.	Avant-projet de norme pour les produits aqueux à base de noix de coco	CCASIA	ALINORM 01/15, Annexe II	Avancé à l'étape 6
2.	Avant-projet de norme révisée pour les crèmes, crèmes fouettées et crèmes fermentées	CCMMP	ALINORM 01/11, Annexe VI	Avancé à l'étape 6
3.	Avant-projet de norme révisée pour les laits fermentés	CCMMP	ALINORM 01/11, Annexe VII	Avancé à l'étape 6
4.	Avant-projet de norme révisée pour les poudres de lactosérum	CCMMP	ALINORM 01/11, Annexe VIII	Avancé à l'étape 6
5.	Avant-projet de limites maximales de résidus pour les substances ci-après: Clenbutérol dans le lait de vache Néomycine dans le foie, les rognons et le lait de bovins Phoxime dans les tissus de bovins, porcins, ovins et caprins Somatotropine porcine dans les tissus de porcins Thiamphénicol dans les tissus de porcins et de poissons	CCRVDF	ALINORM 01/31, Annexe V	Avancé à l'étape 6 Le Comité exécutif a noté que la progression du projet LMR pour la somatotropine porcine dépendrait du résultat du débat sur les "autres facteurs légitimes" au sein du Comité du Codex sur les Principes généraux.
6.	Avant-projet de directives pour une présentation générique des certificats officiels et règles relatives à l'établissement et la délivrance de certificats	CCFICS	ALINORM 01/30 par. 48-49 et Annexe II	Avancé à l'étape 6

POINT	TITRE	COMITÉ	RÉFÉRENCE	OBSERVATIONS
7.	Avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans le Tableau 1 de la Norme générale pour les additifs alimentaires	CCFAC	ALINORM 01/12 Annexe V	Avancé à l'étape 6
8.	Avant-projet de révision du Système international de numérotation des additifs alimentaires	CCFAC	ALINORM 01/12 Annexe VII	Avancé à l'étape 6
9.	Avant-projet de code d'usages en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par des substances chimiques	CCFAC	ALINORM 01/12, Annexe XVIII	Avancé à l'étape 6
10.	Avant-projet de révision de la norme pour le sel de qualité alimentaire – Emballage, transport et entreposage	CCFAC	ALINORM 01/12 Annexe XIV	Avancé à l'étape 6
11.	Avant-projet de norme Codex révisée pour les bouillons et consommés	CCSB	ALINORM 01/29 Annexe I	Avancé à l'étape 6 (voir aussi par. 49)
12.	Avant-projet de norme Codex révisée pour les matières protéiques de blé	CCVP	ALINORM 01/37 Annexe I	Avancé à l'étape 6 (voir aussi par. 49)